

Des employés de France Télécom exposés à des composants radioactifs sans le savoir



Le central téléphonique de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle en cours d'installation en octobre 1971.
AFP

Par **Claire Arsenault**

Durant plusieurs décennies, des installateurs de France Télécom ont manipulé des équipements contenant des éléments radioactifs sans en être informés. C'est une enquête menée par le magazine spécialisé *Santé et Travail* qui révèle ces faits qui se sont poursuivis en France depuis les années 1940 jusqu'aux années 1970.

C'est un nombre apparemment anormal de cancers chez des employés de France Télécom qui a fini par alerter au-delà du secret des cabinets médicaux et de la discrétion de l'entreprise de télécommunication. Le magazine spécialisé *Santé et Travail* a voulu aller plus loin et dans son numéro de janvier 2013 il reprend le fil de ce qui pourrait bien déboucher sur un nouveau scandale sanitaire. En cause, des parasurtenseurs, des appareils destinés à protéger les réseaux en cas de foudre que les lignards et les agents des centraux téléphoniques de France Télécom manipulaient sans autre précaution. Ils n'avaient d'ailleurs aucune raison de le faire puisque leur employeur ne leur donnait aucune consigne particulière en ce sens.

Pourtant, ces pièces de tailles variables contenaient des éléments radioactifs, du radium ou du tritium. Constitués d'une partie en verre, ils se brisaient facilement, libérant du même coup leurs agents radioactifs. Les plus petits de ces parasurtenseurs, qui pouvaient mesurer à peine 15 millimètres, étaient ainsi installés à main nue, « *parfois tenus entre les lèvres pour plus de commodité* », rapporte Yves Le Dain, membre CGT du CHSCT de

l'Hérault (sud de la France). « *Ces pièces se trouvaient partout, dans des bocaux sur les bureaux, sur les étagères, dans les poches, dans les véhicules des agents de ligne intervenant à l'extérieur* »...

Un petit central téléphonique desservant 5 000 abonnés pouvaient ainsi en contenir entre 10 000 et 50 000. Le magazine s'interroge d'ailleurs sur le nombre de ces dispositifs qui ont été installés par France Télécom : 20 millions ? 80 millions ? Le mystère reste entier, tout comme celui qui concerne le nombre de ceux qui restent.

Risque négligeable ou négligé



Rien ne justifiait alors que les salariés de France Télécom se méfient de ces pièces qu'ils manipulaient quotidiennement. D'autant moins qu'une note de 1974, qui prescrit d'enterrer les ampoules fuyantes avant expédition à un organisme habilité à les détruire, dit que « *la radioactivité dégagée par les parafoudres contenant du radium est inférieure à celle constatée sur les montres-bracelets à écran luminesux* ».

Dans les années 1990, les modèles de parasurtenseurs en verre sont retirés des installations : France Télécom justifie alors la gigantesque opération par un laconique « *ils provoquent de la friture* ». A cette époque encore, remarque Jean-Claude Zerbib, ancien ingénieur en radioprotection, on note « *l'absence de toute formation des agents aux risques présentés par les rayonnements ionisants* ». Une situation qui pouvait conduire à des contaminations au contact de dispositifs brisés ou présentant des fuites, estime l'ingénieur.

Mais depuis une vingtaine d'années, des alertes sont lancées devant le nombre de cas de cancers anormalement élevés, semble-t-il, qui frappent d'anciens employés. En 2006, en Auvergne, sur 22 agents en activité ou retraités, le médecin du travail dénombre 10 cancers. A Saint-Nazaire, entre 1989 et 1995, quatre agents meurent d'un cancer, deux autres sont touchés. Une plainte contre X pour empoisonnement est déposée par la CFDT PTT départementale.

Contrainte

En 1998, à Lyon cette fois, une enquête médicale portant sur une « épidémie » de cancers du sein dans un service d'accueil, découvre que ces femmes ont travaillé dans des centraux où elles manipulaient des parasurtenseurs qu'elles mettaient dans leur poche de poitrine. Le médecin spécialisé en prévention préconise, en vain, de poursuivre les investigations et de retirer le matériel soupçonné d'être à l'origine de l'éventuelle contamination au [radium 226](#).

La [Criirad](#) (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité) est saisie en 2010 par le CHSCT Auvergne et constate que « *l'exposition [aux sources radioactives] qui en résulte pour les agents reste a priori dans le domaine des très faibles doses mais n'est pas négligeable sur le plan de la radioprotection et peut, dans certains cas, conduire à des expositions supérieures à la dose maximale annuelle admissible* ».

Par ailleurs, l'[Inserm](#) et l'[IRSN](#) ne retiennent respectivement ni l'origine professionnelle des cancers ni la présence de danger du fait de doses reçues par contamination très faibles. Malgré ces études commandées par France Télécom et qui se veulent rassurantes, l'opérateur a été contraint fin 2010 par l'inspection du travail de Haute-Loire de procéder à une évaluation des risques liés aux parasurtenseurs radioactifs, de prendre des mesures de prévention et de retirer les matériels. La direction a engagé un travail de recensement et d'enlèvement, non sans avoir contesté la décision. Le département est pilote pour cette opération. Et il n'est pas sûr qu'elle se reproduise à l'identique dans toutes les régions, car elle s'avère coûteuse et compliquée.